

Formulaire d'autorisation de maintien d'un WC broyeur pour les logements démunis de WC (articles R1331-30 du code de la Santé Publique et 261-4 du Règlement Sanitaire Départemental)

Date de la demande :
PROPRIÉTAIRE
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : mail :
DEMANDEUR (si différent du propriétaire)
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : mail :
LOCAL Appartement Maison individuelle Local commercial
Adresse précise :
Lot : Parcelle :
Situation dans l'immeuble (étage, comble) :
Nombre de WC dans le logement (WC broyeur inclus) : (Autorisation non accordée sur le logement qui est déjà équipé d'un WC)
Date d'installation du WC broyeur :
IMMEUBLE
Nom du Syndic :
Adresse :
Téléphone : mail :
Documents <u>obligatoires</u> pour l'instruction de la demande de maintien d'un WC broyeur :
- Attestation de raccordement délivrée par Nantes Métropole (courrier signé et formulaire de constat) – prendre contact avec le Service Diagnostic des Installations Domestiques et des Réseaux d'assainissement : controle.assainissement@nantesmetropole.fr ou au 02.40.95.87.10 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
- Attestation d'un plombier indiquant son n° RCS et motivant les contraintes techniques empêchant l'installation d'un WC classique (datée et signée).
- Relevé de surface détaillé par pièce, comprenant : la surface au sol + la surface sous une Hauteur Sous Plafond (HSP) ≥ 2,20m
- Plan côté à l'échelle avec la désignation des pièces et la coupe à 1,30m et 2,20m de HSP.
Signature du demandeur :
Formulaire et documents à envoyer : à la Mairie dont le logement dépend
ATTENTION pour NANTES : Mairie de Nantes, Service Intercommunal de l'Hygiène et de la Sécurité

de l'Habitat - 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44094 NANTES Cedex 1 ou secteurhygiene@nantesmetropole.fr

Pour tous renseignements appeler le 02.40.41.99.99 (Maison de la Tranquillité Publique)

Pour tous renseignements appeler le 02.40.41.99.99 (Maison de la Tranquillité Publique Délai de traitement de la demande : 15 jours